

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions des articles 7 et 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés (dite « commodo »), l'Administration communale de Mamer a été saisi dans le dossier de demande d'autorisation n° :

2/2026/001

ayant pour objet :

exploiter un chalet d'hiver à Mamer avec restauration et salle polyvalente pendant l'hiver 2026

par le demandeur :

Administration communale de Mamer, B.P. 50, L-8201 Mamer

La demande et les plans y relatifs pourront être consultés au service technique communal 7b, route de Dippach, L-8225 Mamer du 13/10/2026 au 28/10/2026 inclus.

En outre un membre du collège échevinal recevra le 29/10/2026 de 9:00 à 10:00 heures tous les intéressés qui se présentent pour être entendus oralement.

Mamer, le 13/10/2026

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du 13/10/2026 jusqu'au 28/10/2026 inclus.

Mamer, le 13/10/2026

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER